



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> LAS-0145 ET 2099-LAS-10

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 30 août 2021, les règlements suivants :

LAS-0145 Règlement régissant la démolition des immeubles.

2099-LAS-10 Règlement amendant le règlement de construction numéro 2099 afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition des immeubles.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ces règlements entrent en vigueur le 17 septembre 2021.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 septembre 2021.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement